

## DÉPÔT D'UN MÉMOIRE

À

### L'Office de consultation publique de Montréal

#### Introduction

Nous remercions grandement, la Commission Consultative qui nous reçoit aujourd'hui dans le but d'entendre l'opinion des résidents du secteur est. Nul doute que vous faites un travail fastidieux qui réclame de vous écoute active, patience et tolérance devant les répétitions inévitables d'un groupe à un autre. Nous aimerions souligner toute l'importance que revêt pour nous l'exercice démocratique auquel vous vous astreignez et qui ne peut qu'être bénéfique aux citoyens ainsi qu'à nos édiles municipaux chargés de prendre des décisions dans l'intérêt de toute la population montréalaise.

#### Identification du groupe

L'ALVO inc: l'association des locataires (résidents) du Village olympique a été fondée en 1981 et elle a reçu ses lettres patentes. Elle est donc incorporée et constituée en vertu de la partie III de la loi sur les compagnies (LRQ chapitre C - 38) Au Québec, le droit d'association est reconnu par la charte des droits et libertés de la personne (LRQ chapitre 12). Les lettres patentes de l'association que nous représentons ici stipulent que: l'ALVO est constitué comme porte-parole de tous les locataires du Village olympique vis-à-vis du locateur. Notre association regroupe actuellement plus de 620 membres en règle.

#### Identification des résidents du Village

Le Village olympique comprend 980 unités locatives destinées uniquement aux résidents. Les locataires commerciaux ne font pas partie de notre Association. La majorité de la population du Village est active. Elle participe à des conférences, des activités et des voyages. Toutes les activités communautaires sont animées par des résidents qui font un travail bénévole, souvent même assidu. On retrouve au Village un tissu humain de qualité. Plusieurs personnes y résidant ont joué durant leur vie de travail professionnel, des rôles clé dans le milieu des affaires, en éducation, dans les milieux de la santé etc. Ces gens ont une expertise très riche dont la collectivité peut encore profiter; ils sont croit-on des sages et cela même si la société nord-américaine, les dit non productifs.

### **Le patrimoine**

En référence à l'objectif 3 du document de travail:

*« protéger les caractéristiques architecturales des bâtiments et des secteurs qui donnent à la ville son identité et assurer l'intégration des nouveaux bâtiments à leur contexte dans ces secteurs » et nous référant aux règles énoncées: « Un projet de construction situé sur le terrain d'un immeuble significatif, sur un terrain qui borde la voie panoramique et patrimoniale ..... doit être réalisé de manière à assurer son intégration au milieu d'insertion et au caractère d'ensemble du secteur lorsqu'il est visible d'une voie publique adjacente au terrain ».*

Le conseil d'administration de l'association des locataires (l'A.L.V.O.) composé de résidents du Village se considère habilité à faire la promotion des pyramides olympiques. Ce bâtiment exceptionnel qui devrait être désigné comme immeuble significatif ou mieux encore comme ayant une valeur patrimoniale contemporaine en regard de son architecture, à nulle autre pareille, suscite en effet chez les observateurs de toute origine, admiration et questionnements multiples. Situé en retrait sur un îlot de

verdure, le Village Olympique au profil élégant, révèle une histoire qu'il serait aussi rentable qu'agréable à raconter. Ce projet qui a vu le jour dans la même décennie que Expo 67 et qui a été réalisé, comme chacun le sait, afin de permettre aux Jeux Olympiques de 1976 de recevoir les athlètes de toute race et de tout pays. Ce projet et les autres de 1967 à 1976 devenus réalités et présence historique ont permis à Montréal de devenir une métropole mondialement reconnue. Oui, le Village Olympique a donc réellement une histoire connue bien au delà de nos frontières. Il constitue avec le Stade Olympique une des grandes réalisations qui ont permis au monde entier de découvrir l'existence d'une illustre inconnue (à l'époque): *l'île de Montréal*. Il serait regrettable que cette construction unique ne soit pas reconnue dès maintenant comme une partie essentielle de notre patrimoine contemporain, parce que « *trop jeune pour être protégée* », alors qu'elle illustre de façon éloquente le fait que la valeur ne se mesure pas uniquement au nombre des années. Nous nous permettons d'affirmer que l'architecture majestueuse du Village Olympique ne devrait pas être sacrifiée pour quelque projet de développement que ce soit. Ajouter des constructions à proximité des pyramides ou sur cet emplacement nous apparaît faire insulte à la beauté de cette architecture grandiose et porter atteinte au caractère exceptionnel du complexe que forment le Stade et le Village Olympique.

### *La végétation*

En référence à l'objectif 3 du document de travail:

*« Protéger une des caractéristiques du paysage de la ville conféré par la présence d'arbres et par l'aménagement des cours avant »*

Au niveau des critères, il nous apparaît indispensable de préciser d'avantage la protection qui doit être apportée aux arbres. Les informations reçues lors de la soirée du 21 mars nous sont apparues floues ou manquant de spécifications en ce qui a trait à la conservation de la végétation autre que celle du Mont-Royal. L'organisme que nous représentons a, lors de l'assemblée publique de consultation du 21 mai dernier, rappelé l'existence d'une érablière à Carryer (660 arbres d'espèces rares sur le site du Village Olympique.) Ce ravin boisé, à nul autre pareil, devrait bénéficier d'une protection de ses arbres et ses racines et être préservé d'un abattage systématique, même s'il s'agissait d'un projet dit de développement.

### **Conclusion**

Mesdames, messieurs, nous vous remercions de votre bonne attention. Nous souhaitons qu'en toute fidélité pour ceux qui se présenteront en audition devant vous, vous véhiculiez aux autorités de la Ville nos réticences et nos inquiétudes face à toute intervention ou décision qui ne respecterait pas l'environnement et ferait offense au joyau architectural qu'est le Village Olympique. Nous gardons espoir que le document complémentaire prendra en considération *l'architecture du Village Olympique ainsi que la précieuse végétation qui l'entoure.*

Aline Brunelle D'Amours

pour L'ALVO inc (Association des locataires du Village Olympique Inc. )

5199 est, rue Sherbrooke, suite 3450, Montréal

fait et réalisé

à Montréal, en mai 2003